

République Française, Département de la Moselle, Arrondissement de Sarrebourg
COMMUNE de LUTZELBOURG

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal n°31

Séance du 24 avril 2017 - Convocation en date du 20 avril 2017

Conseillers élus : **15** - Conseillers en fonction : **14** - Conseillers présents : **10** nombre de procuration : **4**

Sous la présidence de MOUTIER Joseph, Maire

Membres présents :

2. Roland WAGNER, 1^{er} adjoint
3. Guy UNTERNER, 2^{ème} adjoint
4. José TALIDE, 3^oadjoint
5. Muriel BASSOMPIERRE 4^{ème} adjointe
6. Charles RICHERT, conseiller municipal
7. Jean-Michel REDINGER, conseiller municipal
8. Mickael ALBACH, conseiller municipal
9. Séverine GARDYJAS, conseillère municipale
10. Geneviève OBERLE, conseillère municipale

Membres absents excusés :

1. Olivier GERBER, conseiller municipal
2. Christophe METZINGER, conseiller municipal
3. Raoul MULLER, conseiller municipal
4. Laurent HIESIGER, conseiller municipal

Membres absents non excusés : état néant

Procurations :

1. Raoul MULLER a donné procuration à Guy UNTERNER
2. Laurent HIESIGER a donné procuration à Séverine GARDYJAS
3. Olivier GERBER a donné procuration à Muriel BASSOMPIERRE
4. Christophe METZINGER a donné procuration à Jean-Michel REDINGER

257- Désignation du secrétaire de séance

258-Retrait de la délibération 2017-3-250

259- Vente du camion-citerne.

260- Subvention communale

261- Mercredis récréatifs

262-Destination ancienne maison des soeurs

263-Fin de bail 26, rue Dannelbourg

264-Droit de préemption

A l'ouverture de la séance le maire demande à Muriel BASSOMPIERRE 4^{ème} adjointe de faire preuve de plus de dignité et de justesse dans ses propos.

Aux cours des échanges très animés, Roland WAGNER 1^{er} adjoint, et Geneviève OBERLE, ont quitté la salle, ne sont plus revenus, n'ont participé à aucune délibération et en conséquence n'ont pu exprimer leur vote pour aucune des délibérations suivantes.

Délibération N°2017-4-257

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, désigne Muriel BASSOMPIERRE 4^{ème} adjointe, secrétaire de séance.

Délibération N°2017-4 258 Objet : Retrait de la délibération n°250 sur le prix de l'eau

Une large analyse des comptes de la commune, montre clairement que le fonctionnement du budget eau est dans les faits, excédentaire d'au moins 80.000 €...

En effet, lors de la construction de la chèvrerie, le choix budgétaire de l'époque, a amputé le fonctionnement du budget eau de 86.521 €...

Le fonctionnement et l'investissement étant deux budgets bien distincts, financer par les fonds propres d'un budget fonctionnement de gros investissements n'est pas une opération de gestion recommandée..

A terme, cette pratique ne modifie pas les finances de la commune, mais donne une vision imparfaite des différents bilans.

Ceci étant, la seule réalité, est le résultat de l'exercice qui, pour 2016, accuse un excédent (*bénéfice*) de 173.645 € toutes recettes et toutes dépenses de la commune confondues, (eau, électricité, périscolaire, personnel etc...etc...)

Un excédent de 2 à 3 fois supérieur à la moyenne ne rend pas indispensable l'augmentation du prix de l'eau...

En conséquence, le maire estime qu'imposer aux Lutzelbourgeois une augmentation du prix de l'eau non justifiée, n'est pas, améliorer leur quotidien (promesse, *engagement* de campagne), et propose au conseil municipal de retirer la délibération 2017-3-250 qui fixait le prix du m3 d'eau à 1,30€.

Après délibération à 11 voix contre, 1 voix pour, cette proposition a été rejetée. Guy UNTERNER - José TALIDE – Muriel BASSOMPIERRE – Charles RICHERT – Christophe METZINGER – Laurent HIESIGER – Olivier GERBER – Raoul MULLER - Jean-Michel REDINGER – Mickaël ALBACH – Séverine GARDYJAS ont voté contre cette proposition. De ce fait la délibération 2017-3-250 augmentant le prix de l'eau reste entièrement valable et sera appliquée dès la prochaine facturation.

Délibération N°2017-4-259

Le S.D.I.S. ayant désaffecté le camion CCF, le Maire propose de le mettre en vente au prix de 20.000 €. Après délibération, le conseil à l'unanimité donne son accord sur cette proposition et autorise le Maire à faire les démarches relatives à cette transaction.

Délibération N°2017-4-260

Objet : Subvention communale

Le Maire fait part d'une demande de subvention du conseil presbytéral (protestant) suite aux travaux de réparation des cloches. La facture s'élève à 1 886.40 € TTC. Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de verser une subvention de 500 € au conseil presbytéral.

Délibération N°2017-4-261

Objet : Mise en place des mercredis récréatifs

Le Maire propose, en accord avec les municipalités de Hultheuse et Garrebourg, de ne pas donner suite à la demande de mise en place des mercredis récréatifs. Après délibération, le conseil à l'unanimité donne son accord sur cette proposition.

Délibération N°2017-4-262

Destination anciennement maison des sœurs

Le maire demande au conseil de définir le devenir de la maison anciennement maison des sœurs au 26, rue de Dannelbourg. Après délibération, le conseil à l'unanimité décide de ne plus mettre ce bien en location.

Délibération N°2017-4-263

Fin de bail au 26 rue de Dannelbourg

Le maire demande au conseil de fixer la date de fin de bail de l'immeuble sis au 26, rue de Dannelbourg. Après délibération, le conseil, à l'unanimité fixe cette date au 31 mars 2017.

Divers :

-Exercice du droit de préemption : le maire informe le conseil municipal qu'il a utilisé la délégation du 11 avril 2014 dans le cadre de l'exercice du droit de préemption et a décidé de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les biens suivants :

48, rue du Canal cadastré section 4, parcelle 20.

-Marché : Compte tenu de l'ouverture de l'épicerie, et pour rassurer les Lutzelbourgeois, le conseil municipal, à l'unanimité souhaite que nos marchands, producteurs et autres commerçants continuent à animer notre marché du samedi.

Fait et délibéré à LUTZELBOURG, les jours, mois et an susdits.

Le maire certifie que le compte rendu de ces délibérations a été affiché à la porte de la mairie.

Le Maire

Joseph MOUTIER